

Palaiseau, le 27 août 2024

19 cours Pierre Vasseur
91120 Palaiseau
int.0912433a@ac-versailles.fr
+33 (0)1 85 37 13 15 www.lipps.fr

Restauration scolaire

Pour l'année scolaire 2024-2025, le prix du repas varie entre 0,50 € et 4,49 €.

La demi - pension fonctionne au repas (pas de forfait) avec une carte magnétique personnelle qui doit être créditée. Les élèves peuvent déjeuner du lundi au vendredi (mercredi compris).

La carte de demi-pension est remise gratuitement à l'élève lors de son entrée au lycée. Elle conditionne le passage au self via un distributeur de plateau. C'est la même carte pour toute la scolarité au lycée, elle doit donc être conservée avec soin. En cas de perte ou de détérioration elle doit être remplacée au prix de 4 € (Délibération du Conseil d'Administration du 04/12/23 - N°2/18/2023-2024). (le signaler rapidement à l'intendance pour le blocage du compte).

Le prix dur repas varie en fonction de vos revenus en application du dispositif « EQUITABLES » proposé par la Région Ile-de-France. Le prix du repas dépend ainsi du quotient familial. Vous trouverez en pièce jointe le mode d'emploi « Equitables » concernant la demi -pension (<https://i/calculette-qf.iledefrance.fr>). En l'absence d'attestation le tarif maximal sera appliqué soit 4.49€.

Pour les élèves de seconde et les nouveaux élèves (1^{ère} Terminale et CPES), nous vous invitons, à créer au plus tôt, votre compte sur l'application « MYTURBOSELF » en accédant à ce service via l'application sur votre téléphone portable ou bien depuis le site internet (<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4660>.) et à créditer la carte de demi-pension.

Le numéro de la carte de demi-pension (non obligatoire pour la création) sera attribué ultérieurement par le lycée.

Afin de pouvoir déjeuner, il faut impérativement réserver le repas via l'application « MYTURBOSELF » au plus tard le jour de la prise du repas avant 9h.

Les élèves de CPES non internes auront la possibilité de dîner le soir en réservant leur repas avant 9h le jour même.

Vous avez la possibilité de créditer la carte de demi-pension de 3 manières :

- 1) En ligne via l'application « MyTurboSelf » (montant d'un minimum de 40€) (type de paiement à privilégier)
- 2) Par chèque, libellé à l'ordre du « Lycée International de Palaiseau Paris Saclay », à déposer au secrétariat d'intendance la veille de la prise du repas avant 9h, en indiquant au dos du chèque les : nom et prénom de l'élève (montant du chèque d'un minimum de 10 €)
- 3) En espèces, à l'intendance (montant d'un minimum de 10 €), la veille de la prise du repas avant 9h.

Important : à faire impérativement pour pallier à l'oubli de la carte :

- Les élèves doivent créer, en début d'année, un code « confidentiel et personnel » sur la borne située à l'administration. Ils pourront ainsi imprimer un ticket (avec un code barre) sur l'une des 3 bornes.
- **Les élèves peuvent aussi prendre en photo le code barre de leur carte de self** avec leur téléphone portable (avec une luminosité élevée pour un résultat optimum) puis badger avec leur téléphone portable sur le distributeur de plateau.

En cas de difficultés financières, une aide peut être accordée par le fonds social du lycée (crédits d'Etat). Les familles doivent prendre contact rapidement avec l'Intendance afin de rechercher une solution adaptée.

L'examen des dossiers est assuré confidentiellement par le chef d'établissement qui réunit une commission attribuant les fonds disponibles.

OUVERTURE du restaurant scolaire

Pour tous, à compter du mercredi 4 septembre 2024

Lundi 02/09/24

le soir : Uniquement pour les internes (2^{ème} année)

Mardi 03/09/24

Déjeuner : uniquement pour les élèves de seconde et les CPES interne de 2^{ème} année

Dîner : CPES interne – 1^{ère} et 2^{ème} année

Le Proviseur
Franck BARRO